

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2017

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et M. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Christophe HECKMANN donne procuration à Christophe BUSCHE, Véronique PHILIPPS donne procuration à Lucienne HAAS, Michèle CECCHINI donne procuration à Anne ZYTO, Béatrice HOELTZEL donne procuration à Alfred RINCKEL, Eric HUBERT donne procuration à Marie-José SCHALLER, Fabrice FISCHER donne procuration à Pierre MAMMOSSER

Membre absent : Isabelle MULLER

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2017 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 30 novembre, avec comme ordre du jour

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2017
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

Les Jardins de la Saline

- Choix de l'équipe d'architectes pour l'espace couvert
- Communication d'attribution des lots travaux de parachèvements paysagers, travaux de voirie et de réseaux humides.

Ecole maternelle

- Lot plâtrerie plafond : avenant n°3
- Phase 3 : Délégation à la CSO des lots peintures, désamiantage façades, échafaudages, couvertures zinguerie, menuiserie extérieure bois et isolation extérieure

3. AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe ECOQUARTIER

- Décision modificative
- Cession de terrain

4. RESSOURCES HUMAINES

- Renouvellement de contrat

- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Heures supplémentaires du 11 novembre (point ajouté à l'ordre du jour)

5. URBANISME

- Déclaration d'intention d'aliéner : point sur le terrain Funrock

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Modification des statuts pour permettre l'adhésion à PAMINA

7. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Subvention aux associations : Association Concordia

8. DIVERS

- ELSASS MTB TRAILS : création de deux nouvelles pistes bleue et noire
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 octobre**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Sylvie CULLMANN)
Approuve le compte-rendu de la séance du 8 novembre 2017.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

Du 8 novembre 2017

09.11.2017

- Conseil d'école maternelle
- Réunion de travail avec le Centre de Gestion sur la mise en place du RIFSEEP- point à l'ordre du jour

10.11.2017

- Réunion avec le représentant d'ALDI
- Réunion de travail avec le département concernant l'écoquartier. Pour garantir la mixité de logements, le Département mettra en contact le Ville avec des bailleurs ; l'offre d'OPUS 67 ne répondant pas à l'esprit du projet de l'écoquartier
- La Saint Martin fêtée par l'école maternelle
- Réunion à la médiathèque dans le cadre de l'animation jeunesse de la communauté de communes : même si cette rencontre a mobilisé peu de jeunes, un certain nombre de propositions intéressantes ont été faites. Il est à noter, par ailleurs, que l'animateur jeunes est bien implanté au collège.

11.11.2017

- Cérémonies commémoratives du 11 Novembre, dont la validation des formations JSP à la caserne

13.11.2017

- Rencontre avec les notaires de l'étude notariale concernant le projet Funrock : les notaires ont réaffirmé leur intérêt pour le projet
- Réception de la bande cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen
- Commission de sélection des offres : Jardins de la Saline- phase 1

14.11.2017

- Rencontre avec Monsieur HELFER- responsable du centre équestre REFLEH- qui a informé le Maire de son souhait de vente du centre.
- Bureau de la Communauté de Communes avec à l'ordre du jour : la politique du département en matière de soutien aux projets, en particulier les projets structurants, le lancement du PLH, l'animation jeunesse et le RIFSEEP à la communauté de communes. Après son '
- élaboration le déploiement d'un PLH cohérent sur l'ensemble du territoire de l'Outre-Forêt se déroulera sur les 6 prochaines années.

15.11.2017

- AG Club de tennis : incitation à coopérer avec les autres clubs du secteur pour bénéficier de créneaux courts couverts

16.11.2017

- Réunion de travail sur les piscines : augmentation des tarifs, réduction de l'écart entre tarif SIVU et hors SIVU, piste de prise en charge des heures de natation sportive de la VDB
- Réunion de lancement de l'animation « Ordinateur citoyen ». Cette animation a trouvé son public, et la phase formation va démarrer.

17.11.2017

- Conseil de la Vie Sociale : Résidence « Le Soultzerland »

18 et 19.11.2017

- Association Le Figuier : Atelier Bougie ; succès de l'opération avec une très bonne fréquentation.

18.11.2017

- Téléthon : 10^{ème} RDV de l'Espoir

20.11.2017

- Conseil départemental : le département relance le dossier des potiers

21.11. 2017

- AG de l'OFBC. Dominique STOHR informe que suite à l'intervention de l'association dans les écoles et dans le cadre des TAP'S, une quinzaine de jeunes ont adhéré.

23.11.2017

- AG de l'Assaline

21 au 23.11.2017

- Congrès des maires

24.11.2017

- Présentation des esquisses de l'espace d'animation couvert à l'ABF – phase concours - Point à l'ordre du jour
- Candidature spontanée pour l'éventuel poste de policier municipal
- Lancement du lot 5 des circulations douces
- Projet de création de deux pistes de descente VTT supplémentaires : une piste noire et une piste bleue à côté de la piste rouge déjà existante
- Cérémonie de remise de médailles et d'insignes des sapeurs-pompiers de la compagnie de Haguenau à Wissembourg
- Gunther Tools : Remise des médailles du travail et des Trophées fidélité

25.11.2017

- Vente de Bois de chauffage : salle annexe. Ce fut une petite vente mais qui a été largement compensée, sur le plan financier, par une vente de bois exceptionnelle à Bischoffsheim quelques semaines auparavant

27.11.2017

- Rencontre avec les représentants d'un deuxième laboratoire
- Rencontre avec un potentiel pétitionnaire pour élargir la bande de 60 mètres de la zone UB-point abordé lors du dernier conseil municipal

28.11.2017

- Rencontre avec Alfred SCHEIDT pour la réfection de la toiture et de la charpente du château Geiger. Le coût des travaux est estimé à 100 000 € environ. La participation de la commune serait de 15%. Une DP a été déposée par le Conseil de Fabrique.
- Rencontre avec un acteur du secteur du matériel médical
- CSO pour le lot peintures phase 2 de l'école maternelle

29.11.2017

- Audition des trois équipes- phase esquisse- pour l'espace couvert
- Réunion du conseil communautaire de l'Outre-Forêt avec, notamment, la mise en place du dispositif de subdélégation pour une préemption de la propriété Funrock si le conseil municipal l'approuve

30.11.2017

- Réunion des présidents des comcom du pays de Niederbronn, du pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt pour la création d'un OT intercommunautaire
- Comité de pilotage, à la préfecture, du plan de revitalisation suite à la fermeture de la BA901

- Association de Maires du département du Bas-Rhin : Election du Président de Vincent DEBES

01 au 03.12.2017

- Noël en Outre-Forêt

06.12.2017

- Marché trimestriel : la faible présence de stands peut s'expliquer par la tenue du marché le même jour à DIEMERINGEN . Le Maire a évoqué, avec les commerçants du marché trimestriel, la possibilité de s'implanter sur la place du Général de Gaulle. Cette proposition a été accueillie avec peu d'enthousiasme pour le moment.

Point 2 : PROJETS ET TRAVAUX

Les Jardins de la Saline

- Choix de l'équipe d'architectes pour l'espace couvert

Pour la construction d'un espace d'animation couvert et multifonctionnel, une consultation portant sur la maîtrise d'œuvre a été organisée. Cette consultation suit la forme d'un concours d'architectes. La commission de sélection (Membres du conseil municipal des commissions finances/Projets et travaux/ Urbanisme/ Développement économique) a retenu sur dossier, 3 équipes d'architectes :

- les Nouveaux Voisins,
- Rouby/Hemmerlé/Brigand
- Baussan/Palanche

Les trois équipes ont rendu leur esquisse en tenant compte du cahier des charges.

Rappel du cahier des charges du programme fonctionnel

Le projet se décompose comme suit :

Création d'un espace d'animation couvert et multifonctionnel (environ 300m²) place du général de Gaulle, face au relais culturel de la Saline.

Intégration urbaine de l'équipement créé et réfection de la place du Général de Gaulle (environ 2000 m² pour l'espace central de la place) sur laquelle sera implanté l'espace couvert.

Servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques

Les préconisations de l'ABF se déclinent ainsi :

- Toiture très fine, plate et légère
- Matériaux à privilégier : bois, zinc, béton
- Respecter la hiérarchie visuelle : La saline /l'espace couvert/ la fontaine

Contraintes autres

Concernant l'adaptabilité de nouvel équipement aux variations climatiques, il est nécessaire de prendre en compte :

- Le vent : équipement situé dans un couloir venteux
- L'ensoleillement : essentiellement, préserver les activités alimentaires (type marché) de la chaleur
- L'acoustique : permettre un usage de l'équipement (type concerts,...)

Besoin en surfaces, organisation du projet et description des espaces

Implantation :

Sur la place du Général de Gaulle entre Kiosque et Fontaine.

Le projet sera implanté

- de façon à optimiser la conservation des aménagements préexistant.
- de façon à conserver une visibilité forte de la Saline.
- afin de conserver au mieux les usages actuels de la place en tant que lieu de stationnement complémentaire.

Surface couverte utile : 300 m²

Hauteur libre sous couverture :

Compatible avec la tenue d'un marché hebdomadaire, le passage d'engin de secours.

Hauteur totale de l'édifice :

Assurer une bonne insertion du projet dans le site sans créer de nuisance ou déséquilibre.

La Saline doit rester le bâtiment emblématique du site.

Dimension et forme de l'espace couvert :

Compatible avec un usage comme marché couvert hebdomadaire : optimisation du nombre d'exposants accueillis simultanément.

Compatible avec l'organisation de stationnements VL sous l'espace couvert en dehors des temps d'animation.

Compatible avec les possibles usages en lien avec la programmation de la Saline

Exigences techniques, architecturales et environnementales**Matérialité :**

Le présent concours se rapproche d'un concours d'idée, il n'y a pas d'idée préconçue concernant la matérialité du projet.

Toutefois les impératifs suivant sont à prendre en compte dans la définition et le dessin de l'espace couvert multifonctionnel :

- Insertion dans le site
- Prise en compte du contexte patrimonial (avis ABF requis)
- Dialogue avec le Relais culturel de la Saline, le kiosque et la fontaine
- Pérennité et simplicité d'entretien
- Maintenance et utilisation simple
- Si possible valorisation de technique ou procédés de construction mettant en avant le savoir-faire local

Durée du marché : 12 mois Etudes + travaux – livraison de l'ouvrage prévue au plus tard au 1^{er} décembre 2018

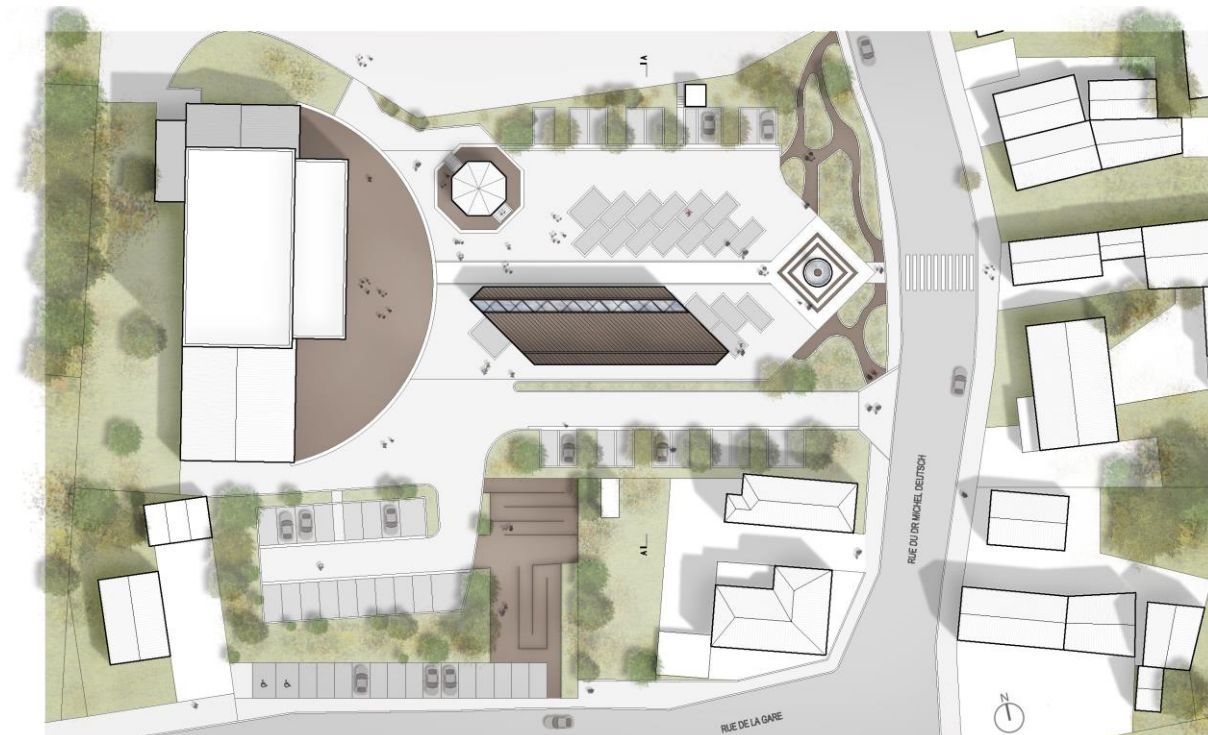
Une audition de chaque équipe s'est déroulée le 29 novembre 2017.

Le conseil municipal est amené à se prononcer, en phase esquisse, sur la nomination d'un lauréat qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre de l'espace couvert.

Projet BAUSSAN/PALANCHE



Plan de masse



Caractéristiques principales

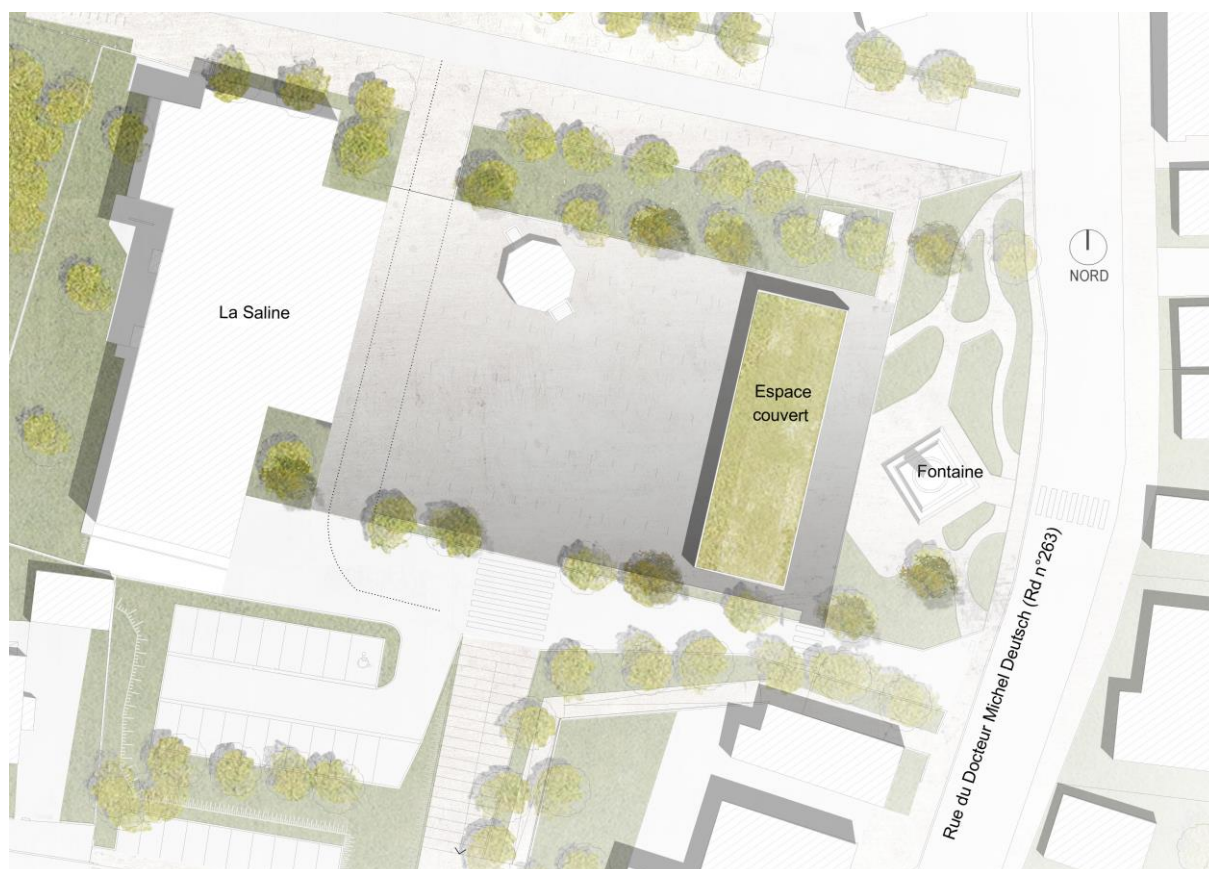
- Architecture de la toiture est à 4 pans dont une partie est vitrée. Les autres sont en cuivre.
- 2 types de poteaux en matière bois et corten (matériau qui crée une transparence)
- Forme des poteaux est trapézoïdale. Elle permet de lutter contre le vent
- 1 à 2 places de stationnement seront condamnées
- Coût : 300 000 €

Le Maire précise que sur ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable. Claire CARRARO est gênée par les 4 poteaux en bois qui risquent de perturber les manœuvres des véhicules.

Projet Rouby/Hemmerle/Brigand



Plan de masse :



Caractéristiques principales :

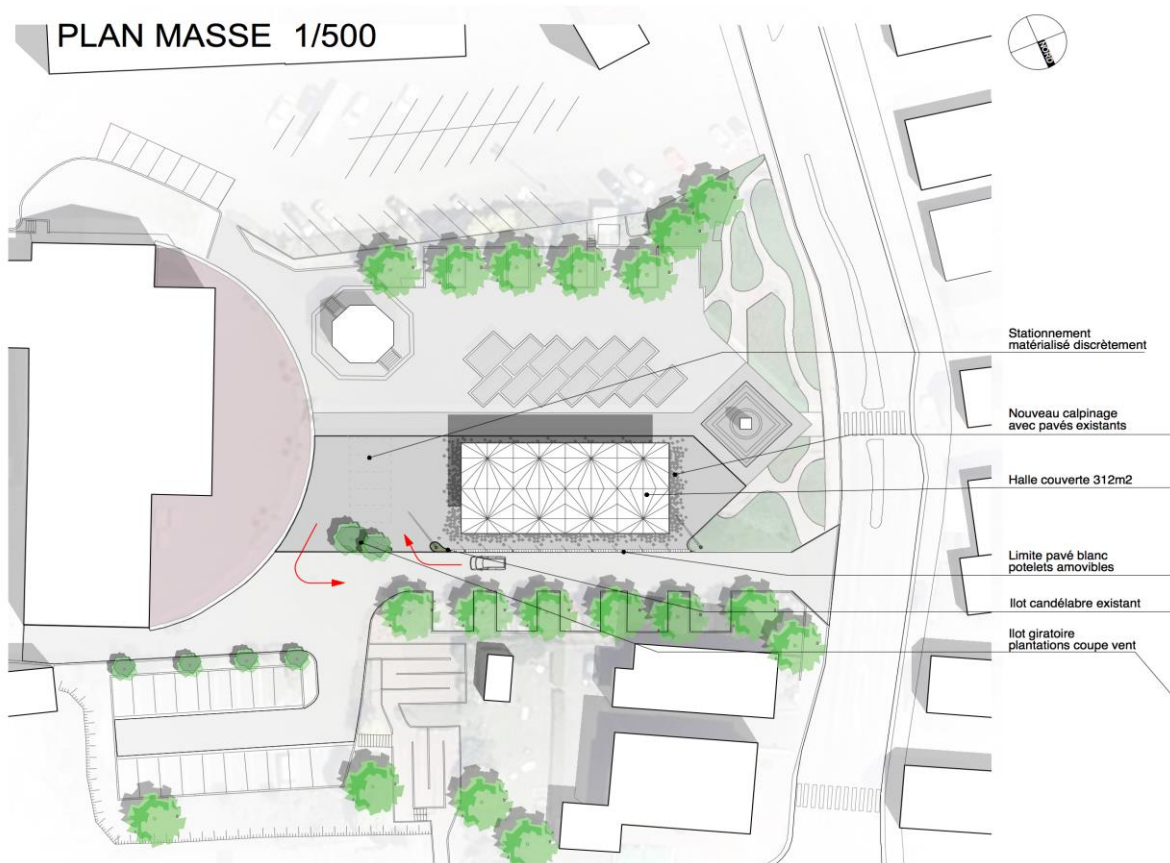
- Implantation parallèle à la rue Docteur Deutsch qui permet de dégager l'arrière de la place

- Lecture urbaine qui prend en compte l'aménagement (à long terme) du cheminement de la gare
- Toiture plate végétalisée
- Prise en compte des possibilités d'accroches, de rangement, selon les configurations envisagées
- Lutte contre les intempéries prise en compte par l'intégration d'un rideau (+ 40 000 €)
- Dimensions de l'espace couvert : 30x10m
- Coût : 300 000€ (rideaux de fer non inclus)

Le Maire précise que ce projet architectural apporte un nouveau souffle à la place mais que la fonctionnalité reste encore à affiner. S'orienter vers des dimensions 26x13m permettrait de protéger davantage des intempéries les activités accueillies.

Projet Les Nouveaux Voisins





Caractéristiques principales :

- 8 poteaux en lamellé –collé mélèze supportés par des plots en béton et en forme de corolles
- 312m² de surface couverte
- Fondations assurées par des micro-pieux
- Prise en compte des contraintes climatiques

Le Maire souligne la prise en compte très aboutie du cahier des charges mais informe le conseil municipal que le projet n'a pas emporté l'adhésion de l'ABF qui juge l'architecture du projet trop lourde.

Cathy WAGNER s'interroge sur la position de l'ABF ? Le Maire précise en effet que c'est le projet en globalité qui est remis en cause ; il sera difficile à l'ABF d'émettre de simples prescriptions puisque cela remettra forcément en cause la cohérence globale du projet.

Céline GEFFROY demande s'il ne faut pas substituer du métal au bois pour alléger la structure. Le Maire répond qu'une telle modification change de façon substantielle le projet.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal du taux d'honoraires de chaque équipe à ce stade du projet

Baussion/ Palanche : 13%

Rouby/Hemmerle/Brigand : 18.57%

Les Nouveaux Voisins : 12.3% (à noter que ce taux ne prend pas en compte l'OPC qui a été proposé sous forme d'un forfait à 4000 €. En intégrant cette somme sur la base d'un projet de 300.000 €, le taux se monte à 13,63%)

Le Maire propose que les membres du Conseil municipal se prononcent sur chaque projet par l'attribution de points selon le classement choisi.

Projet classé en 1 : 3 points

Projet classé en 2 : 2 points

Projet classé en 3 : 1 point

Le vote se fait à bulletin secret.

A l'issue du dépouillement, le résultat est annoncé par le Maire

Projet Rouby/Hemmerlé/Brigand : 47 points

Projet Baussan/Palanche : 42 points

Projet Les nouveaux voisins : 37 points

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Christian KLIPFEL et Céline GEFFROY)

Approuve le projet de l'équipe Rouby/Hemmerlé/Brigand dans sa phase esquisse

Autorise le Maire à négocier le taux d'honoraires annoncé à 18.57 %

- Communication d'attribution des lots travaux de parachèvements paysagers, travaux de voirie et de réseaux humides pour l'aménagement des Jardins de la Saline.

En séance du conseil municipal du 8 novembre, le conseil municipal a délégué à la Commission de sélection des offres, l'attribution des lots suivants :

Lot « Travaux de voirie et de réseaux humides » et lot « Travaux de parachèvements paysagers »

Après analyse des offres la commission de sélection des offres a décidé d'attribuer le lot « Travaux de voiries et de réseaux humides » à la société PONTIGGIA pour un montant de 264 696.53 € HT (estimation MOE 320 000 €).

Cette offre a été jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse à la vue des critères de sélection établis dans le règlement de consultation avec 93/100.

Offres non retenues : Jean Lebfèvre, Trabet / Thierry Muller, GCM, Colas

Après analyse des offres la commission de sélection des offres a décidé d'attribuer le lot « Travaux de parachèvements paysagers » à la société Thierry MULLER pour un montant de 74 588.78 € HT (estimation MOE : 90 000 €).

Cette offre a été jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse à la vue des critères de sélection établis dans le règlement de consultation avec 86/100.

Offres non retenues : Fenninger, ID Verde, Gottri

Pour rappel, le conseil municipal du 8 novembre a attribué le lot « Réseaux de génie civil et réseaux secs » à la société EIE pour un montant de 92 716.42 € HT

(Estimation MOE : 70 000 €)

Le Maire rappelle que l'estimation MOE pour les trois lots était 480 000 €.

Le total des offres retenues s'élève à 432 000 €.

Ecole maternelle

- Modification n°3 du lot 05 – Plâtrerie et plafonds

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 15 septembre 2016 pour un montant de 100 120.20€ HT avec l'entreprise CILIA SAS pour le lot 05 « Plâtrerie - plafonds » dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle ;

VU l'avenant n°1 du 22 juin 2017, pour cause de travaux modificatifs, et l'augmentation du montant du marché de 2 908.80€ HT ;

VU l'avenant n°2 du 20 septembre 2017 arrêtant le transfert du marché à l'entreprise CILIA SN, suite à sa reprise de l'actif de l'entreprise CILIA SAS à compter du 1^{er} août 2017 ;

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour des prestations supplémentaires d'un montant de 3 346.00€ HT ;

CONSIDERANT que cette proposition de modification, additionnée à la première modification, induit une augmentation de 6.25% du montant du marché initial ;

Le Maire précise que cet avenant fait suite à l'effondrement d'un mur de séparation, au 1^{er} étage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la modification n°3 du lot 05 pour un montant de 3 346.00€
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

- Phase 3 : Délégation à la CSO des lots peintures, désamiantage façades, échafaudages, couvertures zinguerie, menuiserie extérieure bois et isolation extérieure

En séance du 6 septembre 2017, un avenant à maîtrise d'œuvre prenant en considération des éléments nouveaux non prévisibles a été approuvé.

Les travaux prévus en phase 3 comprendront : la pose d'un échafaudage, le désamiantage des façades, couverture et zinguerie, menuiserie extérieure bois et isolation extérieure. Le lot peinture doit être également ré-attribué suite à une rupture de marché avec l'entreprise titulaire.

La consultation des entreprises a été lancée et les offres sont attendues pour le 18 décembre.

Il est proposé que le conseil municipal délègue à la commission de sélection des offres le choix des entreprises qui sera communiqué au prochain Conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décidé de déléguer à la commission de sélection des offres l'attribution des lots suivants : pose d'un échafaudage, désamiantage des façades, couverture et zinguerie, menuiserie extérieure bois et isolation extérieure et peinture pour les travaux de l'école maternelle

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe ECOQUARTIER

- Décision modificative

Contrairement aux prévisions budgétaires, les terrains viabilisés de l'Eco Quartier ne seront pas vendus en 2017. Par conséquent, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement afin de constater les stocks. Pour rappel, les stocks correspondent au montant total des travaux engagés dans le cadre de l'Eco Quartier au 31 décembre 2017. Il s'agit d'une opération d'ordre rendue obligatoire par les instructions comptables relatives aux budgets annexes de lotissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

VU la décision modificative n°1 approuvée par le Conseil municipal du 7 juin 2017 ;

CONSIDERANT que les terrains n'ont pu être vendus au cours de l'exercice 2017 et qu'il sera donc nécessaire de procéder à des opérations de constat des stocks en fin d'exercice budgétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative n°2 au budget annexe de lotissement « Eco Quartier du Salzbaechel » comme suit :

DM N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article (Chapitre) Désignation	Dépenses	Recettes
7015 – Vente de terrain aménagés		- 200 000.00€
7133 (042) – Variation des stocks (en cours de production de biens)		+ 200 000.00€
TOTAL	0.00€	0.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article (Chapitre) Désignation	Dépenses	Recettes
1641 – Emprunt	- 200 000.00€	
3355 (040) – Travaux en cours	+ 200 000.00€	
TOTAL	0.00€	0.00€

- Cession de terrain : **budget annexe de lotissement « Eco Quartier du Salzbaechel »**
- **Acquisition du terrain cédé par la ville**

Dans le cadre du budget annexe de lotissement, les terrains qui seront commercialisés, situées section 38 parcelle 471 lieu-dit « Flachsoeh », doivent être cédées au budget annexe. Cette opération comptable est nécessaire pour déterminer le coût de revient total des terrains aménagés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 4 décembre 2013 approuvant l'acquisition du terrain section 38 parcelle 471 lieu-dit « Flachsoeh » pour un montant de 66 900.39€ TTC ;

VU les crédits ouverts au budget annexe au compte 6015 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de céder le terrain au budget annexe de lotissement « Eco Quartier du Salzbaechel » pour son prix d'achat, à savoir 66 900.39€ TTC.

POINT 4 : RESSOURCES HUMAINES

- Renouvellement de contrat : Responsable financier et comptable

Par délibération du 7 décembre 2016, le conseil municipal avait approuvé la création d'un poste de rédacteur non titulaire à temps complet pour une durée d'un an pour assurer les missions principales de Responsable financier et comptable.

Ce contrat d'engagement d'un agent contractuel sur les fondements de l'article 3-2 arrivera à terme le 31/12/2017. Il est proposé de reconduire le contrat.

La déclaration de vacance de poste sera effectuée au centre de gestion.

Vu l'échéance du contrat

Vu l'article 3-2

Vu la déclaration de vacance de poste

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la reconduction du poste de rédacteur NT à temps complet (35 heures)

Approuve la durée d'un an du contrat – 31 décembre 2018.

- Heures supplémentaires : jour férié (point ajouté à l'ordre du jour)

La cérémonie commémorative du 11 novembre 2017 a nécessité la présence de deux agents techniques pour assurer son bon déroulement.

Il est proposé que les heures supplémentaires effectuées s'élevant à 4 heures par agent, soient rémunérées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la rémunération de 4 heures supplémentaires des agents Jean-Yves Jung et Thomas Gorgus pour leur participation à la cérémonie commémorative du 11 novembre.

- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

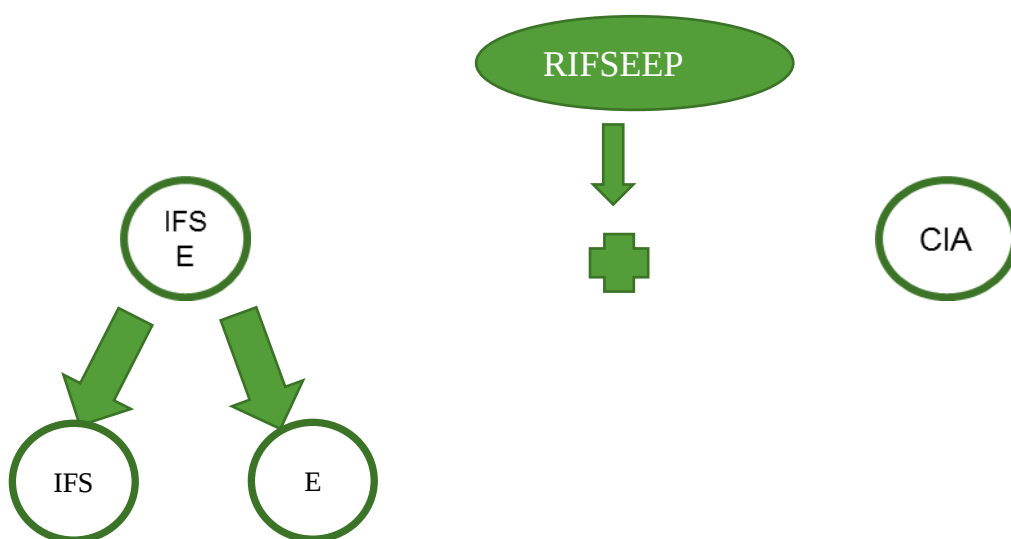
- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Valoriser l'expérience professionnelle ;
- Prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- Renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

Le RIFSEEP se décompose comme suit



Pour la Ville de Soultz-sous-Forêts, le scénario proposé est le suivant :

- Clé de répartition entre l' IFSE et le CIA : 40% IFSE et 60% CIA
- Clé de répartition entre l'IFS et le E: 75% IFS et 25% E

Eléments supplémentaires :

- Intégration des agents d'entretien et des ATSEM au RIFSEEP (exclus du régime indemnitaire jusqu'à présent)
- Différence entre le régime indemnitaire en place et le RIFSEEP
+ 13 057 €

IFSE : part fonctionnelle

3 critères professionnels

- L'encadrement, la coordination, la conception
- La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Les sujétions particulières ou l'exposition

Ce montant fait l'objet d'un ré-examen en cas de

- Changement de fonctions ou d'emploi
- Changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion
- Au moins chaque année en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent

IFSE : modulation selon absentéisme

- Maintenu intégralement en cas de congés de longue maladie, de longue durée, de grave maladie de paternité, pour adoption, pour accident de service, pour maladie professionnelle
- Suspendue à partir du 11^{ème} jour à raison de 1/30^{ème} en cas de congés de maladie ordinaire

IFSE : groupe de fonction

- Montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupe de fonctions
- Montant de l'IFSE pourra être modifié en fonction de l'expérience professionnelle
- Clé de répartition:
 - 75% IFS notation /130 points
 - 25% E notation/50 points

IFSE : groupe de fonction et montant de référence

- Complément indemnitaire attribué aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir
- Maintenu intégralement en cas de congés de maladie professionnelle, de maternité, de paternité, pour adoption, pour accident de service
- Suspendu à partir du 11^{ème} jour à raison de 1/30^{ème} en cas de congés de maladie ordinaire
- Suspendu intégralement en cas de congés longue maladie, longue durée, grave maladie.

GROUPES	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Plafond Fonction (= 75 % du montant maximum annuel de l'IFSE)	Plafond Expertise (= 25 % du montant maximum annuel de l'IFSE)
A1	✚ Attaché	✚ DGS	✚ 12 780€	✚ 4 260€
A1	✚ Attaché	✚ Responsable du programme artistique et culture de la saline	✚ 12 780€	✚ 4 260€
B1	✚ Rédacteur	✚ Responsable financier	✚ 5 958€	✚ 1 986€
B2	✚ Rédacteur	✚ Agent de gestion administrative en charge des RH	✚ 5 460€	✚ 1 820€
C1	✚ Adjoint technique	✚ Chef d'équipe technique	✚ 3 780€	✚ 1 260€
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Responsable du fonctionnement de la salle de spectacle de la saline	✚ 2 419.20€	✚ 806.40€
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent des espaces verts	✚ 1 512€	✚ 504€
C2	✚ Adjoint du patrimoine	✚ Agent de bibliothèque	✚ 3 060€	✚ 1 020€
C2	✚ Adjoint administratif	✚ Assistante administrative et logistique de la salle de la saline	✚ 2 304€	✚ 768€
C2	✚ Adjoint administratif	✚ Agent d'accueil	✚ 2 304€	✚ 768€
C2	✚ Adjoint administratif	✚ Agent d'accueil en charge de l'urbanisme	✚ 2 304€	✚ 768€
C2	✚ Adjoint technique	✚ Ouvrier polyvalent des services techniques	✚ 1 440€	✚ 480€
C2	✚ ATSEM	✚ ATSEM	✚ 720€	✚ 240€
C3	✚ Adjoint technique	✚ Agent d'entretien	✚ 171€	✚ 57€

CIA: part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir

- Complément indemnitaire attribué aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir
- Maintenu intégralement en cas de congés de maladie professionnelle, de maternité, de paternité, pour adoption, pour accident de service
- Suspendu à partir du 11^{ème} jour à raison de 1/30^{ème} en cas de congés de maladie ordinaire
- Suspendu intégralement en cas de congés longue maladie, longue durée, grave maladie.

Plafond annuel du CIA

GROUPES	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels complément indemnitaire
A1	🚦 Attaché	🚦 DGS	🚦 25 560€
A1	🚦 Attaché	🚦 Responsable du programme artistique et culture de la saline	🚦 25 560€
B1	🚦 Rédacteur	🚦 Responsable financier	🚦 11 916€
B2	🚦 Rédacteur	🚦 Agent de gestion administrative en charge des RH	🚦 10 920€
C1	🚦 Adjoint technique	🚦 Chef d'équipe technique	🚦 7 560€
C1	🚦 Adjoint administratif	🚦 Responsable du fonctionnement de la salle de spectacle de la saline	🚦 4 838€
C1	🚦 Adjoint technique	🚦 Agent des espaces verts	🚦 3 024€
C2	🚦 Adjoint du patrimoine	🚦 Agent de bibliothèque	🚦 6 120€
C2	🚦 Adjoint administratif	🚦 Assistante administrative et logistique de la salle de la saline	🚦 4 608€
C2	🚦 Adjoint administratif	🚦 Agent d'accueil	🚦 4 608€
C2	🚦 Adjoint administratif	🚦 Agent d'accueil en charge de l'urbanisme	🚦 4 608€
C2	🚦 Adjoint technique	🚦 Ouvrier polyvalent des services techniques	🚦 2 880€
C2	🚦 ATSEM	🚦 ATSEM	🚦 1 440€
C3	🚦 Adjoint technique	🚦 Agent d'entretien	🚦 342€

Le comité technique du 5 décembre a émis l'avis suivant sur le projet RIFSEEP de la Ville.
 Représentants du personnel : avis défavorable à l'unanimité à la mise en place du RIFSEEP
 Représentants des autorités territoriales : avis favorable à l'unanimité à la mise en place du RIFSEEP.
 L'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel s'explique en considération de ce que le versement de l'IFSE et du CIA sera suspendu à partir du 11^{ème} jour à raison du 1/30^{ème} dans les cas de congé de maladie ordinaire. En outre, est également contestée la suppression intégrale des deux indemnités dans les cas de congés longues maladie, longue durée et grave maladie.

Le projet sera représenté au Comité technique du 14 décembre et au conseil municipal du mois de janvier.

POINT 5 : URBANISME

- Déclaration d'intention d'aliéner : point sur le terrain Funrock

Le Maire rappelle les différentes étapes depuis le conseil municipal du 8 novembre 2017.

Le Conseil municipal du 8 novembre a approuvé la demande à la Communauté de Communes d'une délégation temporaire du droit de préemption

Le Conseil communautaire du 29 novembre a validé la délégation au président du droit de préemption et l'autorisation à subdéléguer l'exercice du DPU à une commune membre

L'arrêté de délégation du droit de préemption pour la propriété FUNFROCK a été pris le 1^{er} décembre 2017.

Une correspondance datée du 5 décembre a été adressée au propriétaire pour une demande de documents permettant d'apprécier la consistance de l'état de l'immeuble : dossier de diagnostic technique et état de pollution des sols. La réception de cette correspondance interrompt le délai de préemption. A compter de la réception des documents demandés, le délai est d'un mois.

Depuis le conseil municipal du 8 novembre, les professionnels de santé et l'étude notariale intéressés dès le démarrage de l'étude de faisabilité ont confirmé leur intérêt courant novembre. Le Maire fait remarquer que des projets de Maisons de santé voient le jour dans les communes avoisinantes. Il est important que le projet FUNFROCK aboutisse.

POINT 6 : COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Modification des statuts de la communauté de communes pour permettre l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière à PAMINA

Lors de sa séance du 28 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la communauté de communes de l'Outre-Forêt au Groupement européen de coopération Transfrontalière (GECT) Eurodistrict PAMINA. Cette mission consiste à rassembler et diffuser les données pertinentes à l'information des citoyens et à favoriser la coopération transfrontalière entre organismes publics et privés

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve l'adhésion de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt au GECT Eurodistrict PAMINA
Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes nécessaire à cette adhésion

POINT 7 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Subvention aux associations : Association Concordia

L'association Harmonie Concordia sollicite la ville pour le renouvellement d'une subvention de fonctionnement sur la période de septembre 2017 à août 2018.

La demande de l'association concerne essentiellement la participation aux frais de direction dans la mesure où l'association ne dispose quasiment d'aucune autres ressources financières.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 500.00€. Cette dépense sera inscrite au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (José POZUELO) et une voix contre (Christian KLIPFEL)

- Décide de l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 4 500.00€ à l'association Harmonie Concordia ;
- La subvention sera inscrite au budget primitif 2018 au compte 6574

POINT 8 : DIVERS

- ELSASS MTB TRAILS : création de deux nouvelles pistes bleue et noire

La présence d'une piste unique ne répond plus aux besoins des pratiquants et freine le développement de l'association.

L'association propose la création de deux pistes supplémentaires (une Bleue et une Noire) pour élargir les adhésions à de nouveaux membres et satisfaire les demandes des adhérents actuels.

Christian KLIPFEL informe que la plupart des engagements pris par l'association sont respectés. Reste un problème de stationnement qui engorge le site. Le Maire précise que les représentants de l'association ont prévu de faire le tour des partenaires et qu'il est important que le stationnement soit abordé de façon globale sur le site.

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

Jusqu'au 7 janvier : Manifestations de Noël en Outre-Forêt

12.12.2017 : spectacle de Noël pour les écoles à la Saline

19.12.2017 à 18 h30 : Jury illuminations

05.01.2017 : Cérémonies des vœux à la Saline

13.01.2017 : Repas des personnes âgées à HOHWILLER

28.01.2017 : Fête des personnes âgées SSF à la Saline

10 janvier 2018 : Conseil municipal à 20h15

Thomas RUBY signale que des zones blanches existent sur HOHWILLER. Le Maire informe que le problème est connu.